

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00301 Numéro SIREN : 804 629 327 Nom ou dénomination : AYAUDAR

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2022 sous le numéro de dépôt A2022/000734

AYAUDAR
Société par actions simplifiée
au capital de 4 739 250 euros
Siège social : 5 Impasse Les Beneys, 26120 PEYRUS
804 629 327 RCS ROMANS

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 DECEMBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt,
Le Trente Décembre,
A 8 Heures 30,

Les associés de la société AYAUDAR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 Impasse Les Beneys 26120 PEYRUS, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain BARNASSON, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Yolande BARNASSON est désignée comme secrétaire.

La société IN EXTENSO AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4739250 actions sur les 4739250 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- (.....)

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (.....),
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(.....)

QUATRIEME RÉSOLUTION

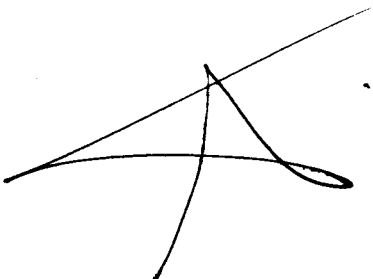
Les mandats de la société IN EXTENSO AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Nathalie DESPERT, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

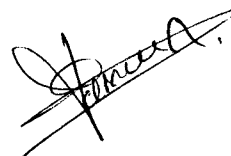
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alain BARNASSON

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'A' shape with a horizontal crossbar and a long, curved tail extending downwards and to the left.

Le secrétaire
Yolande BARNASSON

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive 'Y' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.